

AUTORISATION DE L'AGA POUR LES DEMANDES DE CRÉDIT DES FRAIS DE RACHAT ANTICIPÉ SELON L'OPTION DE FRAIS D'ACQUISITION SANS FRAIS

Dans ce formulaire, le masculin est utilisé comme générique pour désigner des personnes dans le seul but de ne pas alourdir le texte.

Je comprends et j'atteste qu'en permettant aux conseillers sous contrat auprès de l'Empire Vie de mon organisation d'utiliser l'option de frais d'acquisition sans frais (SF) avec le programme de crédit des frais de rachat anticipé (FRA) :

- Les conseillers peuvent utiliser le programme de crédit des FRA pour les transferts provenant d'une autre institution ou d'un contrat de l'Empire Vie existant.
- Toute récupération exigible dans le cadre du contrat de l'Empire Vie qui n'est pas perçue auprès du conseiller sera la responsabilité de l'AGA.
- Si l'AGA veut empêcher des conseillers d'utiliser l'option de frais d'acquisition SF avec le programme de crédit des FRA, il doit immédiatement aviser l'équipe des Services de distribution de l'Empire Vie qu'il retire son autorisation. L'Empire Vie acceptera en bonne et due forme toute demande de crédit des FRA dont la date est antérieure au retrait de l'autorisation selon les exigences du programme de crédit des FRA.
- L'Empire Vie octroiera un crédit des FRA égal aux FRA que le titulaire du contrat a engagés si la demande respecte les exigences suivantes :
 - l'Empire Vie a reçu la demande de crédit des FRA dûment remplie et signée dans les 30 jours suivant la réception du produit du rachat;
 - la confirmation d'opération de rachat est jointe à la demande de crédit des FRA;
 - la section « Directives de placement pour le crédit des frais de rachat » de la demande de crédit des FRA est dûment remplie;
 - les commissions doivent couvrir les FRA en souffrance;
 - un chèque à l'ordre de l'Empire Vie au montant du crédit des FRA est joint à la demande;
 - le crédit des FRA s'appliquera d'ici le D + 3 (date de réception de la demande de crédit des FRA et de la confirmation d'opération jointe à celle-ci plus trois jours ouvrables).
- **L'Empire Vie se réserve le droit de refuser toute demande soumise dans le cadre de ce programme.**

Signatures de l'AGA	
Nom de l'AGA	
Signataire autorisé X	Date (jj/mm/aaaa)
Nom du signataire autorisé	
Signataire autorisé X	Date (jj/mm/aaaa)
Nom du signataire autorisé	

Veillez envoyer le formulaire dûment rempli à :

Par la poste :
Empire Vie
259, rue King Est
Kingston ON K7L 3A8

Par télécopieur : 1 800 920-5868
Par courriel : placement@empire.ca